



**Quelle place pour la vie
affective et sexuelle sur
les réseaux sociaux?**

2014

fps

Julia Laot

2014

Secrétariat général FPS

julia.laot@mutsoc.be

02/515-04-01

Introduction

Sans parler des précurseurs et autres geeks, cela fait environ 15-20 ans que la majorité de la population utilise un GSM au quotidien et surfe sur Internet. Les réseaux sociaux, s'ils se sont développés depuis plus d'une dizaine d'années, sont employés massivement depuis 6-7 ans. A l'heure actuelle, 70% des belges connectés utilisent les réseaux sociaux¹...

L'apparition d'une nouvelle technologie ne suffit cependant pas, comme le souligne Dominique Wolton², à bouleverser une société. Toutefois, les nouveaux médias apportent non seulement de nouveaux outils mais aussi de nouveaux modes de communication qui vont, eux, modifier en partie nos façons de vivre et de créer du lien social. Le développement des réseaux sociaux va ainsi avoir un impact sur nos relations professionnelles, amicales, mais aussi amoureuses, affectives et sexuelles.

Dans cette analyse, nous nous concentrerons sur la place du couple et des relations intimes dans les réseaux sociaux, et à l'inverse sur la place des réseaux sociaux entre les partenaires. Ainsi, nous avons choisi d'investiguer ces connexions sous l'angle de trois notions : le « réseau », le « lien » et « l'innovation ».

Un réseau... social, affectif, amoureux

Quel objectif se donne un réseau social ?

Dans la littérature, un réseau social est communément défini comme « un ensemble de personnes réunies par un lien social »³. Ainsi, il n'est fait aucune mention ni de sa matérialisation « sur le net », ni de la nature de ce lien social. Nous n'explorerons ici que les réseaux sociaux en ligne.

Il est intéressant de voir comment les réseaux sociaux se définissent eux-mêmes. Voici les phrases de présentation des trois principaux réseaux en Belgique⁴.

« Facebook vous permet de rester en contact avec les personnes qui comptent dans votre vie. »

*« This is My Space. Discover, share, and connect with videos, music, images, original features and more. »*⁵

« Bienvenue sur Twitter. Démarrez une conversation, explorez vos centres d'intérêts et restez au courant. »

¹ <http://www.e-net-b.be/page/reseaux-sociaux-quatre-millions-de-belges-sur-les-facebook-et-consorts.html>

² D. Wolton, *Internet et après ?*, Ed. Flammarion 1999

³ Par exemple, <http://ethique-tic.fr/2014/mobilisations/?p=282> (d'autres sites donnent la même définition)

⁴ Idem 1

⁵ Ceci est My Space. Découvre, partage, et connecte-toi avec des vidéos, de la musique, des images, des caractéristiques originales et bien plus.

Appelons-les F, MS et T par facilité (et pour éviter de trop citer des « marques », et de faire, en quelque sorte, la promotion de ces sites, ce qui n'est pas notre objectif). On observe rapidement que, par son accroche d'accueil, F sous-entend déjà l'existence d'un lien affectif. MS reste très neutre, comme on peut le constater avec les verbes utilisés : « découvre », « partage » « connecte-toi » sans préciser « avec qui », mais en axant sur le « quoi » (vidéos, musiques, images...). T se positionne aussi dans le « quoi » en parlant des « centres d'intérêts ». L'emploi du possessif « vos » inclut tout de même un lien tout en restant dans un cercle relationnel plus vague.

On soupçonne déjà, à partir de la manière dont les réseaux sociaux se définissent, l'influence qu'ils peuvent avoir sur la vie affective et sexuelle des internautes, de par le lien affectif et relationnel qu'ils encouragent.

Quelle place pour les liens affectifs, amoureux ?

Pour entrer dans le vif de notre sujet, explorons à présent ce que chacun de ces trois réseaux sociaux a prévu, dans son format de profil de base, pour mentionner son statut amoureux... Ceci afin d'évaluer, en quelque sorte, si l'affectif a sa place dans l'idée de son créateur.

F propose directement dans la création du profil une rubrique « situation amoureuse » avec un large choix de propositions: célibataire, en couple, fiancé, marié, dans une relation libre, c'est compliqué, séparé, divorcé, veuf.

T et MS ne proposent pas de statut amoureux ou marital dans le profil mais on s'aperçoit rapidement que la possibilité de sélectionner les « people » par leur sexe et leur âge peut être envisagée comme une certaine invitation à ne pas se centrer uniquement sur ce qu'on partage, mais de choisir aussi « avec qui » on le partage...

Remarquons que du côté de LinkedIn, qui se positionne pourtant comme un réseau « professionnel », il est aussi possible de faire mention de sa « situation amoureuse ». En effet, le statut de base du profil propose d'indiquer « marié » ou « célibataire », comme s'il s'agissait d'un prolongement de l'information de base de l'état civil, ce qui permet à l'internaute de se définir au niveau affectif.

On constate donc que le réseau F, s'est, dès sa conception, intéressé à encourager les connections amoureuses/affectives/sexuelles alors que les autres ne s'y sont pas concentrés de manière aussi directe.

Bien entendu, le fait que ce ne soit pas prévu à la base n'empêche pas les relations amoureuses (ou sexuelles) de débiter ou de se poursuivre via les réseaux sociaux. Ces derniers sont donc les pendants virtuels de ces lieux de rencontre et d'échange qui existent dans le monde réel et qui sont, eux aussi, susceptibles de favoriser les rencontres (bars, boîtes, soirées, etc.).

Nous pouvons observer à ce stade que les réseaux sociaux, et notamment F, fonctionnent par la multiplication des relations, qu'ils ont ouvert la porte à la multiplication des interactions, et que la vie affective et sexuelle y a naturellement pris sa place.

Un lien: immédiat, facile, constant, permanent

Les réseaux sociaux et les GSM ont transformé la temporalité de nos relations, ils ont gommé la séparation des différentes sphères de notre vie.

Le GSM : ce premier média qui prolonge les liens

Les syndicats, les associations et même les médias relaient de plus en plus le fait que le lien avec l'employeur, et par ricochet les tâches liées au travail, perdurent à la maison et même en vacances⁶. Un GSM de fonction peut ainsi apparaître comme un cadeau empoisonné quand il oblige l'employé/e à avoir un lien permanent avec le monde du travail.

En revanche, peu de médias évoquent le fait que le lien amoureux, affectif, s'invite lui aussi dans la sphère du travail ou dans d'autres sphères personnelles (loisir, engagement socio-politique, sport...). Pourtant, c'est aussi une mutation. Pour appeler son/sa partenaire sur son lieu de travail, il fallait auparavant une bonne « excuse » pour le/la « déranger ». Avant d'échanger avec son amoureux/se à l'école, il fallait attendre la fin des cours. Aujourd'hui, contacter l'autre (en direct ou par SMS), pour échanger deux mots, pour savoir où il/elle est, avec qui, et ce, à n'importe quel moment, est devenu tout naturel.

Les réseaux sociaux : la potentielle permanence

Cette continuité du lien avec le partenaire (ou partenaire potentiel) est encore exacerbée par l'utilisation des réseaux sociaux, en particulier si ceux-ci sont installés sur le GSM (les smartphones). En effet, les réseaux sociaux, de la même manière qu'ils invitent à se déclarer «en couple », comme nous le voyions précédemment, invitent à mentionner où l'on se trouve et avec qui. C'est le principe de la géolocalisation. Ce « traçage » pose clairement des questions de respect de la vie privée. D'un point de vue sociétal, les défenseurs des droits et des libertés critiquent ouvertement ce qui s'apparente à du contrôle permanent, mais qu'en est-il des couples ? En effet, ce contrôle social peut aussi se transformer en contrôle amoureux. Cela renvoie alors à d'autres questions plus particulières : qu'en est-il de cette volonté de transparence de celui/celle qui publie ? Se rend-t-il/elle compte de l'impact de ses publications ? De l'autre côté, qu'en est-il de la tendance au contrôle de celui ou celle qui observe/reçoit toutes ces données?

Comment les couples se positionnent-ils par rapport à la création de ce lien permanent qui nous invite à tout connaître et donc à tout savoir les uns des autres ? Peu d'études l'ont encore exploré. Dans

⁶ Etude de Secorex indiquant que « deux travailleurs belges sur trois restent joignables en vacances », et cité dans un article du Soir, pages Bruxelles, 24/06/2014
<http://www.lesoir.be/580463/article/actualite/belgique/2014-06-24/deux-travailleurs-belges-sur-trois-restent-joignables-en-vacances>

une précédente analyse sur la jalousie⁷, nous évoquions déjà les risques de ce contrôle permanent qui peut déboucher sur des violences psychologiques au sein du couple.

Jalousie et contrôle sont exacerbés par les réseaux sociaux. En effet, de par leur structure même, ils invitent à être liés à un maximum de gens et l'internaute désire, comme le souligne Chris Paulis, « séduire un maximum de personnes »⁸. Qu'il s'agisse d'une volonté de séduction ou simplement de narcissisme, ce comportement peut, immanquablement, être source de tensions au sein du couple.

Ainsi, « les couples semblent percutés de plein fouet par l'injonction paradoxale de notre société contemporaine : « vivre libres ensemble » »⁹. Les gens oscillent entre une volonté d'avoir des « bulles » à eux tout en rêvant d'un couple fusionnel, entre une volonté de se sentir désiré tout en n'acceptant pas que l'autre le soit. Et si Internet et les réseaux sociaux permettent d'une certaine manière de dépasser ce paradoxe, puisqu'ils donnent la possibilité de conserver un lien permanent avec le/la partenaire tout en s'ouvrant à de nombreuses possibilités, la question du contrôle de l'autre nous interpelle et nécessite une sensibilisation des internautes à cette problématique. À titre d'illustration, citons une étude britannique¹⁰ selon laquelle 90% des internautes surveillent leur ex au moyen des réseaux sociaux.

Il n'est pas question ici de créer des paranoïas mais bien d'inviter à une utilisation responsable de ces nouveaux outils.

Conclusion/risques et opportunités de l'innovation

Comme le rappelle la CNIL¹¹, « les réseaux sociaux soulèvent de nouveaux enjeux en termes de protection de la vie privée. Ils offrent des services innovants, et généralement gratuits, souvent en contrepartie d'une utilisation commerciale des données personnelles de leurs utilisateurs ». La plupart du temps, cette contrepartie n'est pas perçue par les utilisateurs... Elle est d'autant moins évidente à percevoir que le fait de configurer ses paramètres de confidentialité pour rendre son profil privé peut donner une certaine illusion de contrôle sur ces données.

Si on transfère cette observation au domaine de la vie affective et sexuelle, on constate que la possibilité de suivre toutes ces informations, d'assister parfois au développement d'autres relations, peut donner l'envie de contrôler son/sa partenaire. De plus, la volonté d'avoir des « like » implique la tentation de séduire, ce qui peut mettre en danger le couple (qui reste en 2014 majoritairement dans

⁷ <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/fpsanalyse07jalousieetviolence.pdf>

⁸ Intervention de Chris Paulis lors de la conférence Amour & sexualité 2.0" le 11 juin à Bruxelles

⁹ Intervention de Christophe Janssen lors de la conférence Amour & sexualité 2.0" le 11 juin à Bruxelles

¹⁰ http://www.huffingtonpost.fr/2012/09/21/couple-une-etude-britannique_n_1902686.html

¹¹ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (France)

<http://www.cnil.fr/les-themes/internet-telephonie/reseaux-sociaux/>

un idéal de fidélité). Or, comme le fait remarquer Christophe Janssens , même si le lien créé est virtuel, les émotions vécues – elles – sont bien réelles...

La campagne de la Fédération des centres de planning familial des FPS intitulée « Amour & Sexualité 2.0 » (sortie en juin 2014) avait pour but d’informer et de sensibiliser les internautes à l’impact des réseaux sociaux sur leur vie affective et sexuelle. L’objectif, quand on informe sur les risques, ne doit pas être d’inciter à une méfiance technophobe vis-à-vis de ces nouveaux médias mais bien d’encourager une meilleure maîtrise de ceux-ci pour ne garder que la richesse des interactions qu’ils créent et les innovations qu’ils permettent.

Nous l’avons vu, si les réseaux sociaux sont tant plébiscités, c’est qu’ils permettent de répondre à certains paradoxes sociétaux, qu’ils offrent des opportunités de créer de nouveaux modes de relation, de nouvelles normes sociétales et il est essentiel de s’en saisir pour participer à ces changements.

En tant que mouvement visant l’émancipation de chacun/e, nous ne pouvons que soutenir les organisations qui réclament des cours d’éducation aux médias dans les écoles mais aussi des campagnes d’information pour que chacun maîtrise son utilisation des nouvelles technologies et puisse être créatif dans ses relations. Dans le respect et l’égalité, cela va de soi...

Bibliographie

- « Réseaux sociaux : Plus de 4 millions de Belges sur les Facebook et consorts ! », <http://www.e-net-b.be/page/reseaux-sociaux-quatre-millions-de-belges-sur-les-facebook-et-consorts.html>
- D. Wolton, *Internet et après ?*, Ed. Flammarion 1999
- « Essence des réseaux sociaux », in *Mobilisation et réseaux sociaux*. <http://ethique-tic.fr/2014/mobilisations/?p=282>
- Etude de Securex indiquant que « deux travailleurs belges sur trois restent joignables en vacances », et cité dans un article du *Soir*, pages Bruxelles, 24/06/2014 <http://www.lesoir.be/580463/article/actualite/belgique/2014-06-24/deux-travailleurs-belges-sur-trois-restent-joignables-en-vacances>
- LAOT Julia, « La jalousie n’est pas une preuve d’amour... », Secrétariat général FPS, Belgique, 2007. <http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/fpsanalyse07jalousieetviolence.pdf>
- « Amour & Sexualité 2.0 » : La conférence du 11 juin 2014 en résumé

<http://www.planningsfps.be/federation/actions/Nos-campagnes/Pages/AmourEtSexualite2.0.aspx>

- « Couple: une étude britannique explique pourquoi vous ne devez pas rester ami(e) avec votre ex sur Facebook après votre rupture », in *HuffPost*, 21 septembre 2012.
http://www.huffingtonpost.fr/2012/09/21/couple-une-etude-britanni_n_1902686.html
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (France)
<http://www.cnil.fr/les-themes/internet-telephonie/reseaux-sociaux/>